

Bulletin n°65 – Février 2025

LE PENSEUR 21

Mutation 2025

Pensez à transmettre vos demandes aux élus en CAPN
elusc@cgt.fr / elusb@cgt.fr / elusa@cgt.fr

Assemblée générale

Le 15/04/2025 salle 331 à la Boudronnée
Rapport d'activité mi-mandat CGT

CREP 2025

Pour bien préparer son entretien
Guide entretien évaluation 2025

La phrase du mois

« Il y a des gens qui observent les règles de
l'honneur comme on observe les étoiles, de
très loin »

Victor Hugo

La souffrance au travail : une augmentation alarmante !

La CGT Finances publiques reçoit de plus en plus d'alertes des services : mal être au travail, mal travail se sont installés durablement et continuent à se développer.

La DGFIP traverse **une crise organisationnelle qui n'est pas sans rappeler celle qu'ont connue les employés de France Télécom de 2007 à 2010.**

On y trouve les mêmes ingrédients : des réformes imposées à tous, une intervention systématique des cabinets de conseil, un management pathogène, une réduction drastique des effectifs, des mobilités imposées, une incompréhension des personnels et au bout des dépressions, des suicides, **une catastrophe sociale et humaine !**

A la DGFIP, délais impossibles, cultes des objectifs et de la statistique, absence de stratégie et de maîtrise des risques (NRP et ses suites), changements récurrents d'outils numériques non aboutis qui dysfonctionnent (GMBI) et organisations du travail pathogènes. Les personnels s'échinent à faire quand même le travail malgré la perte de sens du travail, la perte d'autonomie et des savoirs, les conflits de valeurs et la perte d'estime de soi puis s'épuisent jusqu'à parfois souhaiter mettre fin à leurs jours. **On déplore depuis le 1er janvier 2025, 4 suicides et 2 tentatives de suicide.**

La DGFIP a pourtant une responsabilité et une obligation vis-à-vis de la santé mentale et physique de ses personnels !

La CGT Finances publiques dénonce le gâchis humain, social et économique engendré par un management « désincarné » et « pathogène », dû à ce que l'on peut qualifier de harcèlement moral qu'il est nécessaire de faire cesser.

Lutte contre les discriminations

**POUR RÉPONDRE
SCANNEZ-MOI !**



Arrêts maladie : une injustice !

C'est contre l'avis unanime de l'ensemble des organisations syndicales représentatives des agent.es que le ministre a organisé une régression majeure des conditions de vie et de travail des personnels. Lors du premier conseil commun de la fonction publique, les représentants syndicaux et les employeurs territoriaux ont voté contre le passage de l'indemnisation des arrêts maladie de 100 % à 90 %. Les employeurs hospitaliers se sont quant à eux abstenus tandis que les employeurs de la fonction publique d'État ont voté pour.

A partir du 1^{er} mars 2025, la loi de finances pour 2025 introduit la réduction de l'indemnisation des fonctionnaires en arrêt maladie ordinaire (jusqu'à 90 jours).

Les fonctionnaires percevront 90 % de leur traitement indiciaire brut. Après ces trois mois, l'indemnisation sera maintenue à 50 % pendant les neuf mois suivants.

La diminution de l'indemnisation affectera également d'autres éléments de la rémunération, tels que la nouvelle bonification indiciaire (NBI) qui seront versés dans les mêmes proportions que le traitement.

Le supplément familial de traitement (SFT) sera conservé en totalité.

Concernant les agents contractuels, une modification réglementaire est attendue.

Contrairement à ce qui avait été envisagé initialement, il n'y aura pas de jours de carence supplémentaires.

Dans le contexte de souffrance des personnels au travail (voir ci-dessus), la CGT dénonce le fait que cette mesure considérée comme injuste puisse être le remède magique qui règle d'un coup le problème de l'absentéisme ! Cette mesure qui n'empêchera pas les agents d'être malades ne fera qu'ajouter de la souffrance à la souffrance ! (sentiment d'injustice, situations de précarité, devoir travailler tout en étant malade, propagation de la maladie dans les services...).

ON NE CHOISIT PAS D'ÊTRE MALADE !

Fiche interministérielle de situation individuelle (FISI)

Suite à la mise en place de la Fiche Interministérielle de Situation Individuelle (FISI), destinée à être adressée d'un employeur public à l'autre en cas de mobilité de l'agent.e, la CGT Finances Publiques a alerté ses différentes structures.

L'UFSE-CGT a d'ailleurs interpellé officiellement le ministre de la Fonction publique ce mardi 25 février.

En parallèle, le Bureau National (BN) de la CGT Finances Publiques a contacté son cabinet d'avocats afin qu'il leur apporte son analyse sur les informations contenues dans cette fiche notamment sur leur légalité et si des moyens d'actions juridiques sont envisageables.

Le BN reviendra vers nous dès qu'il aura des réponses sur ce sujet.

Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

En 2025, la CGT appelle aux côtés d'autres organisations syndicales et associations féministes à une grande mobilisation dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Cette journée de mobilisation du 8 mars est importante pour nous permettre de revendiquer l'égalité concrète entre les femmes et les hommes, sur les salaires et les retraites, sur les déroulements de carrières et l'accès aux responsabilités, sur la santé des femmes, sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, sur la conquête du temps libre.



www.grevefeministe.fr

Les beignets de Florence

- | | |
|---|--|
| ☐ 1 kg de farine | ☐ 125g de beurre |
| ☐ 6 à 8 oeufs | ☐ 200g de sucre |
| ☐ Rhum (facultatif) | ☐ 2 sachets de levure |
| ☐ 1/2 pot de crème fraîche épaisse | |
- Mettre la farine dans le fond du saladier
 - Ajouter les œufs, la levure, le beurre fondu, la crème, le sucre et le rhum
 - Mélanger
 - Rajouter de la farine jusqu'à former une boule de pâte à frire
 - Saupoudrez de farine la boule
 - Laisser reposer une nuit
 - Le lendemain, étendre la pâte avec un rouleau à pâtisserie (2-3 mm d'épaisseur)
 - Découper les beignets et les faire frire dans l'huile
 - Saupoudrer de sucre glace
 - Bon appétit !



BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHÉSION

J'adhère à la CGT (1)

Je souhaite recevoir les informations de la CGT (1)

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Tel : Adresse électronique :

Date : Signature :

(1) rayer la mention inutile A remettre à un(e) correspondant(e) de la CGT sur votre site